



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 73394

## Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les revendications des sages-femmes relatives à leur statut. En effet, les sages-femmes sont, pour l'instant, assimilées aux professions paramédicales. Elles revendiquent la reconnaissance du caractère médical de leur profession, ainsi qu'une revalorisation salariale, leurs responsabilités dépassant celles prévues par leur statut actuel. Elles demandent également que leur formation se fasse prioritairement dans des structures universitaires respectant l'autonomie de la filière maïeutique notamment d'un point de vue budgétaire. Elles souhaitent aussi l'obtention d'un statut pour les sages-femmes enseignantes afin de leur garantir une gestion de la filière autonome tout en leur permettant de conserver l'indispensable activité clinique parallèle. Et enfin, elles veulent la création d'un statut d'étudiant hospitalier à l'instar des étudiants en médecine pour leur permettre une meilleure protection sociale et une reconnaissance de leurs étudiants. Or le projet de décret ne répond en aucun point à leurs revendications. Le parlementaire souhaite donc en connaître les raisons et espère l'étude d'un nouveau décret répondant cette fois à l'ensemble des demandes portées par la profession qui lui paraissent totalement justifiées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Zumkeller](#)

**Circonscription :** Territoire de Belfort (2<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73394

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 février 2015](#), page 648

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)